



# Charte d'impartialité & d'équité

**Notre mission : Préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.**

À ce titre, nous agissons dans le respect des principes déontologiques qui garantissent l'impartialité, l'éthique et l'équité de ces actions. La présente charte engage la gouvernance et l'ensemble de nos collaborateurs.

## Respect de la dignité et des droits de la personne

Le GIMS s'engage à respecter les droits fondamentaux des individus, notamment :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité physique et mentale,
- Le respect de la vie privée et de la confidentialité des données de santé,
- Le droit à l'information claire et loyale sur les actions menées.

## Impartialité

Les professionnels du GIMS agissent en toute indépendance vis-à-vis de l'employeur, des représentants du personnel et des travailleurs.

Ils s'interdisent toute forme de discrimination, de favoritisme ou de pression dans l'exercice de leurs missions. Ils fondent leurs évaluations, recommandations et décisions sur des critères objectifs, scientifiques et professionnels, sans subir d'influences extérieures contraires à l'éthique.

## Équité

Le GIMS agit selon un principe d'équité, garantissant un traitement juste et adapté à l'ensemble des acteurs de l'entreprise, qu'il s'agisse des salariés ou des employeurs. Il veille à :

- Ce que tous les travailleurs, quels que soient leur statut, leur âge, leur genre, leur origine, leur handicap, leur ancienneté ou leur position hiérarchique, aient un accès équitable à nos services et actions.
- Garantir aux employeurs une information claire, loyale et objective, quels que soient la taille de leur entreprise et leur secteur d'activité. Les échanges avec l'employeur s'effectuent dans le respect de la confidentialité des données de santé et de l'indépendance du service.

Le GIMS agit dans le respect du droit du travail et de la santé au travail.

## Confidentialité et secret professionnel

Les professionnels de santé respectent le secret médical.

Tous les professionnels du service respectent strictement le secret professionnel, le secret industriel ou le secret défense conformément aux règles en vigueur dans ces domaines.

Chaque professionnel du GIMS ne peut consulter que les actions en milieu de travail des entreprises pour lesquelles il intervient.

Les données stockées salariés et adhérents sont confidentielles et sont hébergées chez un hébergeur certifié de données de santé (HDS).

Toutes données incluses dans un rapport obligatoire ou faisant l'objet d'étude spécifique font l'objet d'une anonymisation et d'une agrégation.

Notre politique de protection des données personnelles, annexe du RI complète la présente.

## Compétence et actualisation des connaissances

Le GIMS s'engage à maintenir et à développer les compétences professionnelles des professionnels par une formation continue, afin d'assurer une qualité de service conforme aux évolutions scientifiques, techniques et réglementaires.

## Responsabilité et transparence

Le GIMS rend compte de ses activités dans un souci de transparence vis-à-vis des partenaires sociaux, dans le cadre prévu par la réglementation.

Toute situation de conflit d'intérêts doit être déclarée et gérée avec rigueur pour garantir notre neutralité.